

**XXIVème congrès de la section fédérale nationale  
de la formation professionnelle des adultes.**

**(SNFOAFPA)**

**RESOLUTION GENERALE.**

Le XXIVème congrès de la section fédérale nationale Force Ouvrière de la Formation Professionnelle des Adultes, réuni les 10 et 11 avril 2013 à Seignosse, rappelle, avec la FNEC-FP Force Ouvrière et la confédération CGT-Force Ouvrière, les termes de la résolution sociale du congrès confédéral de Montpellier, de février 2011 :

*« Le congrès constate que la loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités locales a mis l'AFPA dans l'obligation de recourir aux appels d'offres pour assurer l'essentiel de son financement.*

*Le congrès rappelle que cette loi remet en cause les missions d'orientation, de formation, d'accompagnement du parcours de formation, de restauration et d'hébergement, confiées à l'AFPA et mises, depuis 60 ans, au service des demandeurs d'emploi et du monde du travail dans son ensemble.*

*Ainsi, le congrès dénonce le désengagement de l'Etat et la baisse constante des effectifs ainsi que le transfert des personnels d'orientation vers Pôle Emploi.*

*Le Congrès dénonce le changement des statuts de l'association qui signe la rupture du lien avec l'Etat [...].*

*Le Congrès s'oppose à la mise en place d'une gouvernance basée sur le quadripartisme qui risque de faire des confédérations syndicales des organismes subsidiaires ».*

Le congrès se félicite des prises de positions de la confédération CGT-Force Ouvrière qui ont aidé la section fédérale nationale FO AFPA à maintenir ses revendications pour la pérennité d'une AFPA nationale de service public sous financement de l'Etat assurant la gestion nationale de ses personnels, cela quels que soient les gouvernements en place et les coups portés par l'une ou l'autre des directions générales successives.

En effet, depuis 2010, les mauvais coups portés à l'AFPA ont été nombreux :

- départ des salariés de l'orientation à Pôle Emploi,
- élargissement, à la quasi totalité des régions, de la mise en concurrence des formations à destination des demandeurs d'emploi,
- mise en route du Plan « Stratégique » et abandon de la notion de centre de formation,
- publication du projet « empreinte au sol » avec propositions de fermetures de sites,

- changement des statuts et de l'organisation de la « Gouvernance » vers un modèle d'entreprise privée,
- suite à l'arrivée en juin 2012 du nouveau président, à la veille d'une cessation de paiement annoncée dans les semaines suivantes, intervention in extremis du CIRI et recherche d'un nouveau « pool bancaire »,
- fin 2012, mise en place d'un nouveau plan dit, cette fois, de « refondation »,
- nouvelle et forte décroissance, à compter de cette année, du volume d'activités remporté suite aux réponses au deuxième épisode des appels d'offres régionaux,
- repêchage financier annoncé par le premier ministre à Caen le 14 janvier, (110 M€), toujours pas effectif à ce jour...

En résumé, le congrès constate que les directions générales et les gouvernements successifs se sont acharnés et s'acharnent encore à poursuivre le démantèlement de cette AFPA, toujours nationale, toujours de service public et qui continue de délivrer des Titres homologués du Ministère du Travail.

Le congrès affirme ainsi que, tout comme le « plan stratégique », le « plan de refondation » engagé par la nouvelle direction de l'AFPA, ne vise, à terme, qu'à privatiser l'association en la transformant en entreprise lambda de formation, à l'image de celles qui agissent au sein de la Fédération Française de la Formation Professionnelle ou des Unions Régionales des Organismes de Formation.

En conséquence, la commission exécutive et le bureau national, ont pris, le 22 novembre 2012, leurs responsabilités, en appelant les salariés à la manifestation et aux actions dans l'unité des syndicats pour la défense de l'AFPA sur la base des revendications de Force Ouvrière.

Ce jour là, près de 3000 salariés de l'AFPA dans la rue à Paris et plus de 60% de salariés grévistes, ont fait la démonstration, avec Force Ouvrière, de la nécessité d'une AFPA nationale de service public, subventionnée par l'Etat pour ses activités vers les demandeurs d'emploi.

Si cette action a pu se dérouler dans l'unité, le congrès tient cependant à rappeler que l'indépendance est la condition essentielle pour la clarté des revendications et que l'unité syndicale, si elle est à rechercher dans l'action pour une meilleure efficacité, ne peut se réaliser que sur des mots d'ordre partagés sans ambiguïté.

Il reprend à son compte les propos du secrétaire général de la confédération au moment de la bagarre sur les retraites en 2010 : *« le syndicalisme rassemblé à la sauce intersyndicale, c'est le plus petit dénominateur commun, comme on dit en algèbre. Or autant nous sommes pour l'action commune ou l'unité d'action quand elle est nécessaire et sur des bases claires, autant nous sommes contre le syndicat unique dont l'embryon s'appelle l'intersyndicale, un syndicat unique qui serait composé de tendances ou fractions, un soi-disant pluralisme interne pour s'opposer au pluralisme numérique. Imaginez-vous, mes chers camarades, un pays avec un syndicat, un parti, un journal ? Ce n'est plus une démocratie. »*

Aussi, loin de toute position démagogique, le congrès réaffirme que le slogan du 22 novembre « Financer l'AFPA, un devoir de l'Etat » est toujours d'actualité et devra fonder les actions à venir.

Le congrès note que, dans le cadre de l'Acte III de la décentralisation et de sa transposition attendue dans une nouvelle loi, les Conseils Régionaux obtiendraient la compétence pleine et entière sur la Formation Professionnelle Continue.

Les dispositions de cette loi annoncent la fin de la République Une et Indivisible en abandonnant aux Conseils Régionaux des compétences jusque-là du domaine de l'État, ainsi que le pouvoir réglementaire et normatif qui va avec. Cette compétence exclusive en matière de Formation Professionnelle, tant financière qu'organisationnelle ou encore politique, s'exercerait au sein de futurs « services publics régionaux » de l'emploi, de l'orientation et de la formation, scellerait définitivement le sort de l'AFPA et annoncerait, à suivre, son éclatement en 22 entités régionales autonomes sous statut privé.

Pour mémoire, Force Ouvrière rappelle que le niveau d'activités réalisé avec les demandeurs d'emploi n'a cessé de diminuer, depuis que l'AFPA est soumise à la conquête de « marchés », que ceux-ci soient sous Appels d'offres, sous commandes de type SIEG ou sous toute autre forme de mise en concurrence.

Dans le cadre de l'Acte III, l'Etat abandonnerait alors totalement ses prérogatives. Le congrès affirme que, sous peine de recours auprès du conseil national de la concurrence ou de la cour de justice européenne, cette perte continue de volume d'activités ne pourrait que se poursuivre et se renforcer au bénéfice de concurrents bien mieux placés auprès des Conseils Régionaux ou, de façon plus générale, auprès de commanditaires régionaux dont les liens avec tel ou tel organisme de formation privé ne sont plus à démontrer.

En conséquence, le congrès continue à revendiquer le retour à la subvention de l'Etat et le retrait des articles, concernant l'AFPA, de la loi d'août 2004, dite Acte II de la décentralisation.

Dans le même esprit de défense des droits des salariés, conquis par la lutte pour construire lois sociales et protections collectives, le congrès s'oppose, avec la confédération et la FNEC-FP FO, à la mise en œuvre de l'Accord National Interprofessionnel dit de « compétitivité et sécurisation » par le biais de la loi qui en serait issue.

Comme le dit la confédération Force Ouvrière, cet ANI et le projet de loi qui en émane « détricotent » le Code du Travail et sont la transposition fidèle des attentes du patronat français, en subsidiarité du patronat européen :

*« La flexibilité c'est maintenant, les droits des salariés c'est demain, peut être! ».*

La section fédérale Force Ouvrière de l'AFPA affirme donc que cette loi, qui promulguerait un certain nombre de dispositions dans le traitement des entreprises en difficulté et de ses salariés, se verrait appliquée à l'AFPA comme partout ailleurs : les licenciements pour refus de mobilité forcée ou de non-acceptation de baisse des salaires, c'est pour demain !

C'est dans ce contexte que le congrès affirme que la lutte contre le chômage appelle une rupture avec les politiques d'austérité et de rigueur préjudiciables à l'emploi en qualité et en quantité.

Le congrès refuse qu'en ces temps de chômage massif, le gouvernement en place travaille activement à la liquidation de l'acteur historique qu'est l'AFPA sur ce champ de la Formation Professionnelle pour les demandeurs d'emploi.

Le congrès rappelle que la politique en matière de Formation Professionnelle fait partie des instruments indispensables susceptibles de contribuer au retour à l'emploi de bon nombre de citoyens français, aujourd'hui sans travail et sans qualification ou encore dans cette situation de précarité statutaire devenue mode de traitement des « Ressources Humaines ».

Le congrès dénonce, par conséquent, la signature, par le gouvernement en place, du pacte budgétaire européen dit TSCG (Traité sur la Stabilité la Coordination et la Gouvernance) qui est la traduction européenne de la politique néo libérale de destruction sociale mise en œuvre en Grèce, en Espagne, au Portugal, en Italie, en Irlande et maintenant en France avec les résultats sociaux que l'on connaît : récession économique, paupérisation, accaparement des richesses par une classe de plus en plus étroite de la population.

Le congrès revendique :

- l'abrogation des articles de la loi de 2004 qui concernent l'AFPA,
- le retour à des financements publics par subvention de l'Etat, permettant à l'AFPA nationale de revenir à ses missions traditionnelles de service public,
- le repositionnement majoritaire de l'Etat dans les statuts de l'association,
- le maintien des titres professionnels nationaux reconnus dans les conventions collectives,
- le retour de règles nationales pour la gestion du patrimoine ainsi que les moyens financiers pour son entretien,
- le maintien des services d'accompagnement qui contribuent à la qualité des formations dispensées, (hébergement gratuit, restauration, médecine du travail, rémunération des stagiaires, services sociaux-éducatifs ...), ainsi que l'égalité d'accès à ces services pour tous les stagiaires,
- le retour au sein de l'AFPA d'un service d'orientation ainsi que le maintien d'une direction de l'Ingénierie qui tienne son rôle d'épine dorsale de l'association,
- l'arrêt des dispositions de non remplacement des départs et l'embauche du personnel nécessaire en CDI pour le bon fonctionnement de l'association,
- l'ouverture de négociations dignes de ce nom sur les salaires, les conditions de travail...

Pour parvenir à la satisfaction de ces revendications, le congrès invite l'ensemble des militants à tisser des liens toujours plus étroits avec les Unions Départementales et les Sections Fédérales Départementales FNEC-FP Force Ouvrière.

Conscient que la défense collective des intérêts matériels et moraux des salariés ne peut passer que par l'exercice du syndicalisme libre et indépendant vis à vis de tous les pouvoirs, le congrès réaffirme son refus de toute forme de cogestion ou de syndicalisme d'accompagnement ainsi que son attachement à la charte d'Amiens.

C'est pourquoi le congrès appelle l'ensemble des salariés de la formation professionnelle à rejoindre les syndicats départementaux FO FPA et sa section fédérale nationale.

Seignosse, le 11 avril 2013